

## **Cris du cœur des salariés**

Ce communiqué de la part des salariés vient en réponse aux propos des institutionnels (Mairie, Préfecture) concernant la mise en cause de la qualité de travail des salariés ayant conduit à la liquidation judiciaire :

Nous, les salariés rappelons que la gestion de l'association était sous l'entière responsabilité des membres du bureau (Mr Moindrot , Président, Mr Gondrant, Responsable du Personnel, et Mr Chardin Trésorier) qui ont avancé des arguments mensongers pour entériner la liquidation judiciaire. Les principaux responsables sont totalement absents depuis le 21/12/2016 et injoignables, malgré de nombreuses sollicitations de notre part.

Nous souhaitons aussi revenir sur les propos tenus par Mr Le Préfet le 09 /01/2017 concernant « les problèmes récurrents constatés dans l'exercice de la gestion.... ». Nous vous rappelons que le public accueillis a Albert Thomas est orienté par l'OFII et par le SIAO (115). De plus, une veille sociale est envoyée quotidiennement (7 jours sur 7) à ce même organisme régulateur, en plus de l'enquête flash DDCCS envoyée tous les 6 mois. Cette situation est identique dans les différentes structures d'hébergement à Tours dû au flux de migrants, c'est pourquoi nous nous étonnons que seul le foyer Albert Thomas soit pointé du doigt.

Nous sommes d'autant plus désappointés par les propos tenus par la Mairie et la Préfecture, avec qui nous avons toujours travaillé en étroite collaboration afin d'assurer au mieux notre mission, jusqu'à ce que la liquidation judiciaire soit prononcée.

De plus, les deux institutions ont été prévenues à plusieurs reprises par nos soins de la mauvaise gestion interne au sein du Foyer Albert Thomas.

Il est surprenant de mettre en cause la qualité du travail fourni par l'équipe constituée principalement par des salariés avec plusieurs années d'ancienneté dans le secteur social et au sein de la structure.

Il est d'autant plus surprenant de mettre en cause l'absence d'accompagnement social qui n'est pas du ressort de l'association . D'ailleurs il y a quelques années des assistants sociaux externes étaient présents au foyer, postes supprimés faute de budget.

Nous, les salariés, sommes outrés des propos tenus à notre rencontre sachant que nous avons proposé aux pouvoirs publics d'assurer la gestion du centre de manière bénévole, dans l'attente que les organismes trouvent des solutions dignes et humaines pour les accueillis.

En conclusion, nous nous offusquons qu'en plus d'être licenciés pour des raisons douteuses nous apprenons que nous sommes en partie responsables de la mise en liquidation judiciaire de l'association.

Les salariés.